



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 97057

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la prime d'activité ayant remplacé la prime pour l'emploi. D'après le règlement de la CAF, les couples, même si non mariés ou pacsés, ne sont pas concernés par cette prime d'activité alors qu'ils avaient droit à la prime pour l'emploi. Cette aide est pourtant précieuse pour de nombreux couples aux revenus modestes alors qu'elle est accordée aux colocataires. Il lui demande quelles sont les mesures envisagées pour réparer cette injustice et permettre ainsi aux jeunes ménages de ne pas être pénalisés au début de leur vie active.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97057

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 5950

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)